

**REGLEMENT GENERAL DU VIDE – GRENIER
DE L'ASSOCIATION
DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE CROIX –LUIZET
DIMANCHE 28/04/2019
PLACE CROIX LUIZET- VILLEURBANNE**

1/ Les exposants sont accueillis de **6h00 à 8h00** le dimanche 28 avril 2019 pour l'installation.

L'ouverture au public se fera de 8h00 à 18h00.

2/ Le placement se fera au fur et à mesure des arrivées des exposants.

3/ Le prix de l'emplacement est fixé à **4 euros le mètre linéaire pour les particuliers, 6€ le mètre linéaire pour les professionnels.**

4/ Les véhicules des exposants ne sont pas admis sur la place, les véhicules devront quitter la place dès 7h30.

5/ En cas d'intempéries, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.

6/ Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute marchandise non conforme (matériel neuf, nourriture...).

7/ Tout exposant doit être muni d'une pièce d'identité.

8/ En cas de désistement, la réservation des emplacements ne sera pas remboursée.

9/ **L'APE Croix Luizet** décline toutes responsabilités sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation.

10/ Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants ne respectant pas le règlement.

11/ L'exposant devra laisser son emplacement propre après son départ. A cet effet, il sera demandé en début de manifestation un chèque de caution de 20 euros. Il sera rendu en fin de manifestation contre un emplacement propre et vide de tout débris.

12/ La vente de nourriture et boissons est entièrement gérée par les organisateurs. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

13/ L'APE Croix Luizet reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie (sauf injonction des pouvoirs publics). Elle pourra

alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation ainsi que du remboursement des emplacements.

14/ Les inscriptions pourront se faire par carte bancaire entre le 25/03/2019 et le 25/04/2019 sur le site mybrocante.com Une permanence sera également assurée les samedis 6 et 13 avril 2019 à la maison sociale de croix Luizet de 10.00 à 12.00. Possibilité de réservation par courrier jusqu'au 11/04/2019 (date de la poste faisant foi).

Les chèques de réservations seront mis en banque le lendemain de la manifestation. L'inscription est effective dès lors que le dossier est complet (attestation vendeur + photocopie de la carte d'identité + paiement de l'emplacement).

15/ Tout exposant s'engage à accepter et respecter le règlement pendant la durée de la manifestation.

16/ Aucun matériel (tables, parasols...) ne sera fourni.

L'entrée sera gratuite pour tous les visiteurs